



Demande de renseignement concernant un accident de la route.

Par **cath73_old**, le **03/10/2007** à **13:01**

Bonjour,
Le matin du 14 juillet en me rendant a mon travail a la sortie d'une légère courbe j'ai été éblouie par le soleil et j'ai renversée un cycliste..... Il n'a pas survécu a ses blessures...
Les gendarmes ont procédé a un test d'alcoolémie négatif,j'ai eu aussi un dépistage de drogue négatif aussi et les experts on dit que je devais rouler entre 70/80 km/h sur une route limité a 90.
Donc j'aimerais savoir ce qui va se passer pour moi,et surtout se que je dois faire???
Car depuis je n'ai plus aucune nouvelles,et je suis vraiment anéantie par tout cela.....
Je sais quand même que le parquet a retenu contre moi homicide involontaire ayant entraîné la mort et non maîtrise du véhicule.
J'aimerais savoir aussi si le permis blanc existe toujours???
Restant a votre disposition si vous avez besoin de plus amples renseignements.
A vous lire.
Cordialement.
Cathy

Par **Adam Kadamon**, le **03/10/2007** à **13:43**

Bonjour,
Donc j'aimerais savoir ce qui va se passer pour moi,et surtout ce que je dois faire[
A compter du 14 février 2008, vous êtes en droit d'écrire à M. le procureur de la république pour connaître la suite donnée au dossier. En tout état de cause, si le parquet décide de poursuivre, vous recevrez une convocation en justice.
J'aimerais savoir aussi si le permis blanc existe toujours[
Non, ce type d'aménagement est révolu.
Cordialement.

Par **cath73_old**, le **03/10/2007 à 14:15**

Bonjour,
Merci pour votre réponse rapide.
J'aimerais savoir, bien sur si possible, les peines que je risque d'avoir pour mon accident????
Cordialement
Cath

Par **Adam Kadamon**, le **03/10/2007 à 20:31**

Bonjour,
La peine MAXIMALE pour homicide involontaire est de trois ans d'emprisonnement ainsi que d'une amende de 45 000 €.
Je ne comprends pas qu'ils relèvent en parallèle la non maîtrise du véhicule puisque c'est un élément de l'homicide.
Cordialement.

Par **cath73_old**, le **03/10/2007 à 23:30**

Bonjour,
J'aimerais savoir aussi si je dois prendre un avocat autre que celui de mon assurance?
Et quand dois-je le faire?
Car mon assurance me dit d'attendre de recevoir l'avis a victime.
J'avoue être complètement perdue.....
Merci de votre aide.
Cordialement
Cath

Par **cath73_old**, le **17/10/2007 à 17:39**

Bonjour,
Vendredi dernier j'ai été convoquée a la gendarmerie pour signer le PV qui sera envoyé au parquet.
Il est bien retenu contre moi homicide involontaire, ce qui comprend non maîtrise de mon véhicule et vitesse excessive au vu des circonstances.....
Maintenant il faut que j'attende ma convocation du tribunal.
Cordialement
Cathy